

## Questions concernant le PLU de la commune de Gambais

**LINOT Sylviane**  
À plu@gambais.fr



18/10/2017 12:43

Bonjour

N'ayant pu vous rencontrer en direct, veuillez trouver ci-dessous les questions que je souhaitais aborder avec vous:

Concernant le PLU :

- Prévoir un lexique qui n'existe pas dans celui qui est en cours
- Quels sont les critères qui définissent le choix pour qu'une zone ou un terrain soit déclaré constructible?
- Par rapport à la démarche préconisée, qui consisterait à réduire la taille des terrains constructibles sur la zone UG, ne serait-il pas préférable de se projeter sur les zones non encore construites tout autour de Gambais, afin d'assurer un semblant de cœur de village, plutôt que de maintenir et d'opter pour le continuum de la dispersion sur les hameaux alentours?
- Est-il prévu que le terrain de l'ancienne maison de la mutuelle de la RATP puisse trouver une solution (lotissement, usage pour les associations...) plutôt que de rester en l'état avec tous les dangers, squattage ...) dangereux et avec nuisances pour les riverains ?
- Dans le cadre du PLU est-il prévu :

- Le détournement du village (dans les tiroirs depuis 25 ans au moins!!)
- La mise en sécurité des axes de circulation route de Goupigny, rue des Novales et autres avec :

- A/ la création de trottoirs pour les usagers piétons,
- B/ la mise en place de chicanes et de place de stationnement
- C/ La déviation des poids lourds dans des axes plus adaptés
- D/ Un signalisation à chaque entrée du village (panneaux lumineux) rappelant les limites de vitesse.

Vous remerciant de vos réponses

Cordialement.

Sylviane Linot